

Commune de Bajamont

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
13	9	Pour : Contre : Abstention :

Présents : Patrick BUISSON, Jean-Pierre JOUVE, Claude PRION, André PUJOL, Pascale TOUSSAINT, Marcelle MANEIN, Boris BRU, Delphine SCOPEL, Aude MARCELLI

Procurations : Sandrine CURIE à Patrick BUISSON, Jean-Claude PATINEC à Claude PRION

Absents excusés : Sandrine CURIE, Jean-Claude PATINEC, Caroline VIDAL

Absente : Paola CAMPOS

Secrétaire de Séance : Marcelle MANEIN

Date de la convocation
13/12/2018

Date d'affichage
13/12/2018

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter trois points à l'ordre du jour : une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet d'adressage, une demande de subvention au titre des amendes de police et traverse des agglomérations pour le projet de cheminement mairie/salle polyvalente et l'octroi d'une subvention pour 4L Trophy.

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Le Conseil municipal valide l'inscription de ces dossiers à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 13 novembre 2018

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Autorisation spéciale pour dépenses en investissement

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Commune de Bajamont

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 par chapitre :

Chapitres	Crédits ouverts BP 2018	Autorisation avant adoption du budget 2019 (25%)
21 – Immobilisations corporelles	68 914,00 €	
23 – Immobilisations en cours	17 500,00 €	
Opérations 001 et 20	158 591,00 €	
020 – Dépenses imprévues	2 500,00 €	
Déduction RAR 2017	61 257,00 €	
TOTAL	186 248,00 €	46 562,00 €

Les crédits correspondants, visés dans le tableau ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'ouvrir les crédits d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 25 % des investissements, le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 par chapitre :

Chapitres et opérations	Crédits ouverts BP 2018	Autorisation avant adoption du budget 2019 (25%)
21, 23, 020, opérations 001 et 20 (déduction faite des RAR 2017)	186 248,00 €	46 562,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette ouverture de crédits d'investissement.

CERTIFIE que le financement sera inscrit sur les chapitres correspondants en section investissement du budget principal de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les mandats dont les dépenses en résultent.

Subvention Maison de l'Enfance (1^{er} versement de janvier 2019)

Résultat du vote : OUI = 11

NON = 0

Abstention = 0

La convention signée avec la Maison de l'Enfance le 29 décembre 2015 prend fin le 31 décembre 2018. Cette convention définissant les modalités et conditions de versement d'une subvention de fonctionnement est nécessaire au premier versement de subvention 2019 avant le vote du budget. Il est proposé de la reconduire selon les mêmes termes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Commune de Bajamont

Le 1^{er} acompte sur la subvention 2019 correspond à 70% du retour CAF de 2018, c'est-à-dire 70% de 80 276,28 €, soit 56 193,40 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour établir dès le 2 janvier 2019 un mandat de **56 193 €** à l'ADSCS de BAJAMONT (dont la somme sera inscrite au budget primitif 2019 à l'article 6574).

Convention de mise à disposition du personnel de la Maison de l'Enfance à partir du 1^{er} janvier 2019

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Jean-Pierre JOUVE explique que la dernière convention, votée le 27 février dernier, prend fin au 31 décembre 2018 et qu'il est nécessaire de la réactualiser à compter du 1^{er} janvier 2019. Monsieur le Maire soumet au vote la reconduction de la convention existante selon les mêmes modalités du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

Cf. convention en annexe 1

Convention de partenariat qui implique la CAF du 01/01/2019 au 31/12/2022

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Jean-Pierre JOUVE explique que cette convention de partenariat définissant les modalités de versement de la subvention arrive à terme le 31 décembre 2018.

Cette convention s'inscrit également dans le Contrat Enfance Jeunesse signé conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne et la commune de Pont-du-Casse qui arrive à terme le 31 décembre 2018 également.

Son renouvellement est à l'étude.

Imputation en investissement des biens de faible valeur

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Dans le cadre des prévisions budgétaires 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'imputer en section d'investissement les biens de faible valeur ne figurant pas dans la nomenclature annexée à l'arrêté NOR/INT/B0100692A du ministère de l'intérieur du 26 octobre 2001, tels que :

- Mobilier scolaire
- Petit mobilier de bureau
- Petit mobilier pour bibliothèque
- Matériel de signalétique
- Panneaux de signalisation
- Outillage divers
- Etagères
- Vaisselle
- Matériel d'entretien (chariot de ménage etc...)
- Petit mobilier cuisine ou rangement
- Matériel pour arrosage
- Equipement électro-ménager
- Armoires pour stockage de produits phytosanitaires et inflammables
- Pupitre
- Ridelles pour camion

Commune de Bajamont

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION

au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Adressage normalisé

Délibération sur table

Résultat du vote : OUI = 11

NON = 0

Abstention = 0

André PUJOL rappelle au conseil municipal le projet d'adressage en cours validé par délibération en date du 28 août dernier et pour lequel, le conseil municipal a également validé le choix des entreprises retenues pour la réalisation de ce projet (fourniture et pose de plaques de rues, panneaux de signalisation et supports) le 26 juin dernier.

Par délibération en date du 27 février dernier, Monsieur le Maire a été mandaté pour déposer une demande de FST auprès de l'Agglomération d'Agen, subvention accordée par arrêté de Monsieur le Président n°2018-AG-19.

Plan de financement :

Montant des travaux € 15 192,48 € TTC soit 12 660,62 € HT

Subvention AA Fonds de Solidarité Territorial, montant attendu (35%) → 3 404 €

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, montant attendu (40%) → 5 064,24 €

Auto-financement → 6 724,24 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** d'entreprendre l'opération d'investissement sus citée,
- **prévoit** d'inscrire au budget 2019, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au vu du devis présenté,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **sollicite** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour ce projet adressage,
- **approuve** le plan de financement présenté,
- et **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et au règlement des dépenses.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION

au titre des amendes de police et du régime de traverse d'agglomération (Conseil Départemental)

+ Fonds de Solidarité Territorial-thématique N°5 Accessibilité des espaces publics (Agglomération d'Agen)

Aménagement piétonnier bourg

Délibération sur table

Résultat du vote : OUI = 11

NON = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser à la fois des travaux de mise en accessibilité et de sécurisation du cheminement reliant la place de la mairie à la salle polyvalente quotidiennement emprunté par les enfants de l'école et de la crèche dans le cadre des activités scolaires et périscolaires mais également de réaliser pour les mêmes raisons un aménagement piétonnier entre le futur lotissement créé à l'entrée du village et la salle polyvalente (point de ramassage scolaire).

Commune de Bajamont

Coût total du projet : 84 809 € HT, soit 101 770,80 € TTC selon le devis présenté (entreprise CITEA – Villeneuve/Lot).

Plan de financement :

Amendes de police		
Travaux de reprise de voirie et trottoirs	Coût total subventionnable HT 28 190 €	Coût total subventionnable TTC 33 828 €
Tranche 1 Réalisation 2019 : phases 1, 2 et 3 Coût travaux HT : 18 504 € Montant attendu : 6 080 € (plafond)	Tranche 2 Réalisation 2020 : phases 4, 5 et 6 Coût travaux HT : 9 685 € Montant attendu : 3 874 € (40%)	
Traverse des agglomérations		
Réalisations de bordures et caniveaux	Coût total HT 16 102 € HT	Coût total TTC 19 322,40 €
Tranche 1 Réalisation 2019 : phases 1, 2 et 3 Coût travaux subventionnables HT : 4233 € Montant attendu : 3010 €	Tranche 2 Réalisation 2020 : phases 4, 5 et 6 Coût travaux subventionnables HT : 4 784 € Montant attendu : 3 440 €	
Fonds de Solidarité Territorial		
Totalité du projet	Coût total HT 84 809 €	Coût total TTC 101 770,80 €
Tranche 1 Réalisation 2019 : phases 1, 2 et 3 Coût travaux HT : 44 058 € Montant attendu : 14 098,56 € (32%)	Tranche 2 Réalisation 2020 : phases 4, 5 et 6 Coût travaux HT : 40 751 € Montant attendu : 13 040,64 € (32%)	
Autofinancement		
Tranche 1 Coût travaux HT : 44 058 € Coût travaux TTC : 52869,60 € Montant autofinancement : 29 681,04 €	Tranche 2 Coût travaux HT : 40 751 € Coût travaux TTC : 48 901,20 € Montant autofinancement : 28 546,56 €	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** d'entreprendre l'opération d'investissement sus citée,
- **prévoit** d'inscrire aux budgets 2019 et 2020, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au vu de l'estimation présentée par le bureau d'études,
- **sollicite** une subvention auprès de l'Agglomération d'Agen au titre du Fonds de Solidarité Territorial et auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police et du régime de traverse d'agglomération,
- **approuve** le plan de financement présenté,
- et **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et au règlement des dépenses.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Projet 4L TROPHY – octroi de subvention

Délibération sur table

Résultat du vote : OUI = 11

NON = 0

Abstention = 0

Commune de Bajamont

Benjamin GIL et Charly TAURISSON, deux jeunes bajamontais présentent aux membres du conseil leur projet de participation au raid « 4L Trophy » dont ils exposent l'objectif tant humain qu'humanitaire (en lien avec le Maroc). L'association 4L agenaise, créée à cet effet, a besoin de fonds pour mener à bien ce projet ; ils sollicitent à ce titre une demande d'aide.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal décide de leur attribuer une aide de 500 €. Cette somme sera prélevée sur l'article 6574 du budget primitif 2018.

Questions d'actualités

Rappel de la date des vœux présentés à la population qui sera cette année l'occasion de remettre à Jean-Etienne SOULIÉ le titre de Maire Honoraire.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Lundi 11 février 2019 à 20h00.